



OFFICE BENELUX
DE LA PROPRIÉTÉ
INTELLECTUELLE

Adresse postale
Boîte postale 90404
NL-2509 LK La Haye

Adresse
Bordewijklaan 15
NL-2591 XR La Haye

T +31 70 349 11 11
F +31 70 347 57 08

info@boip.int
www.boip.int

Opposition
F +31 70 347 57 08

Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI)
Chemin des Colombettes 34
CH-1211 GENEVE 20
SUISSE

Date: 30 novembre 2009
Votre référence: IR 929733
Notre référence: opposition/2002224/RC
Dossier: OKAY (B 546464, IR 395592 A
en B 712768) vs O.K. (IR 929733)

Personne à contacter: Raphaëlle Gérard
Numéro de téléphone: +31 70 349 11 55

Objet: Décision définitive confirmant le refus provisoire consécutif à une opposition

Madame, Monsieur

Par la présente, nous vous informons que le Bureau a statué le 26 juin 2009 sur l'opposition dirigée contre l'enregistrement international numéro IR 929733. L'opposition a été reconnue fondée dans son intégralité.

Toutes les voies de recours sont épuisées et la décision du Bureau est donc devenue définitive.

L'enregistrement international est refusé définitivement pour tous les produits/services contre lesquels l'opposition était dirigée.

Dès lors, l'enregistrement ne jouit d'une protection au Benelux que pour les produits/services suivants:

CI 01 Films vierges, photosensibles; produits chimiques d'imprégnation, notamment pour tentes, vêtements, chaussures; produits chimiques à usage industriel et scientifique; produits chimiques pour le traitement de l'eau, des piscines, baignoires et bassins d'eau chaude; adhésifs pour l'industrie; produits chimiques utilisés en agriculture, horticulture et sylviculture, à savoir engrais artificiels et naturels et autres produits chimiques destinés à l'amendement des sols et cultures; terre pour la culture de fleurs; produits de conservation des fleurs coupées; tourbe (engrais); couches humifères; produits contenant des oligo-éléments pour les plantes; produits chimiques de dégivrage, produits antigels pour les radiateurs, produits antigels pour les lave-glaces; sel, compris dans cette classe; mastics pour la carrosserie des voitures, alcool dénaturé.

CI 02 Peintures, vernis, laques; produits antirouille; produits de conservation contre la détérioration du bois, vernis à bois; teintures pour le bois; matériel de réparation pour le traitement de sous-couches; produits de pré-enduction, produits de préservation du bois et du métal, agents de conservation des enduits (peintures); produits de conservation pour une utilisation sur le bois et le fer.

Pays-Bas: Fortis 24.00.36.700
IBAN NL62 FTSB 02 4003 6700
BIC: FTSB NL2R

Belgique: Fortis 001.4318305-38
IBAN BE 24 0014 3188 0538
BIC: GEBA BEBB

Luxembourg: Fortis
LU 50 0030 0556 7430 0000
BIC: BGLL LULL



Date
19 août 2006

Objet:
Décision définitive
confirmant le refus
provisoire consécutif à
une opposition

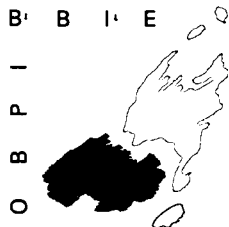
Page
2/10

CI 03 Produits de lavage et de blanchiment, assouplissants pour le linge, détergents à vaisselle, produits détachants, amidon de blanchisserie, produits de lissage et d'avivage pour la blanchisserie; préparations pour nettoyer, polir, dégraisser et abraser, produits de nettoyage, produits de nettoyage des fours, produits nettoyants pour les toilettes, produits nettoyants pour les surfaces vitrées, agents anticalcaires à usage domestique, liquide de nettoyage pour les pare-brise, produits de nettoyage de voiture, agents pour le polissage de laques, sprays de nettoyage, de préférence utilisés pour la zone du tableau de bord de voitures, nettoyants pour laques, cires pour voitures, shampoings pour voitures, préparations de polissage pour voitures; savons; produits de parfumerie, huiles essentielles, préparations de soins corporels et de beauté, cosmétiques, lotions à usage cosmétique, gels de bain et de douche, déodorants, toniques capillaires, laques capillaires, lotions de mise en plis, shampoings, dentifrices, bains de bouche, autres qu'à usage médical, produits cosmétiques de coton tels que bâtonnets ouatés à usage cosmétique, coton cosmétique, disques de coton, boules de coton ainsi que lingettes imbibées de lotions cosmétiques, mouchoirs ou lingettes imprégnés ou humides pour l'hygiène intime; produits de nettoyage pour machines de bureau et mobilier de bureau, produits de nettoyage pour les machines à écrire automatiques; produits abrasifs, agents de protection du dessous de caisse pour véhicules à moteur; produits de nettoyage et produits d'entretien pour le mobilier.

CI 04 Carburants (y compris carburants à moteur), allume-feu pour grils et cheminées, charbon de bois; camping-gaz; huiles et graisses industrielles, lubrifiants, notamment pour moteurs de véhicules; bougies pour arbres de Noël, bougies destinées à l'éclairage, bougies parfumées, bougies aromatiques.

CI 05 Produits pharmaceutiques et vétérinaires, médicaments (pour autant qu'ils ne soient pas uniquement vendus en pharmacie); produits hygiéniques à usage médical; produits diététiques à usage médical, aliments pour bébés, aliments diététiques pour soins de santé à base de vitamines, nutriments minéraux, oligo-éléments, seuls ou combinés, compléments alimentaires à base d'acides aminés, minéraux et oligo-éléments, à usage médical; pansements adhésifs, matériel de pansements; articles d'hygiène féminine, notamment bandes périodiques, culottes hygiéniques, protège-slips, tampons hygiéniques; matières pour plomber les dents et composés à empreintes à usage dentaire; désinfectants; pesticides; fongicides, herbicides; désodorisants, produits parfumés et blocs à utiliser dans les toilettes et urinoirs, pharmacies portatives équipées, compresses accompagnées de matières à pansements.

CI 06 Cassettes à argent métalliques, coffres-forts; échelles en aluminium, échelles métalliques, marches articulées en métal, récipients d'emballage en métal, corbeilles métalliques; rideaux en métal, accessoires de montage en métal pour stores compris dans cette classe, rails supérieurs, rails inférieurs, plaquettes et galets latéraux en aluminium et acier, équerres métalliques, éléments de fixation, ressorts, serrures, chaînes, tous en métal et destinés aux stores et voilages, tubes d'enroulement en aluminium, serre-câbles en métal; piquets de tente métalliques; piscines (constructions préfabriquées en métal); câbles et fils métalliques (autres qu'à usage électrique); constructions transportables métalliques; remises à outils en métal; maisons de jardin transportables en métal; articles de serrurerie; quincaillerie métallique, notamment clous, rivets, écrous, vis, crochets, embouts; tuyaux encastrables métalliques; bidons d'essence en tôle; goujons (chevilles, goujons



Date
19 août 2006

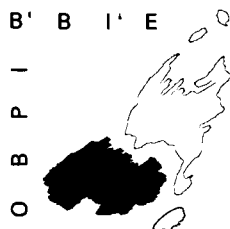
Objet:
Décision définitive
confirmant le refus
provisoire consécutif à
une opposition

Page
3/10

d'assemblage) en métal; serrures métalliques (autres qu'électriques); bidons d'essence en tôle, y compris éléments de fixation; grilles pour les chiens en métal.

CI 07 Machines utilisées dans les cuisines et cuisines de collectivité; appareils et machines électriques de cuisine pour la transformation des aliments; presse-jus électriques, mixeurs électriques, centrifugeuses électriques, machines de coupe électriques, machines à laver, lave-vaisselle (tous les appareils susmentionnés compris dans cette classe); machines à coudre et leurs parties, machines à tricoter et leurs parties, accessoires d'aspirateur, à savoir sacs d'aspirateur, tuyaux et filtres d'aspirateur, appareils de nettoyage électriques à usage domestique, aspirateurs et machines d'encaustiquage des parquets (électriques), machines de nettoyage de chaussures (électriques), machines électriques pour l'entretien des meubles et des sols; accessoires pour tous les produits susmentionnés, compris dans cette classe; machines à lier; appareils et machines de nettoyage électriques et à pile ainsi que leurs parties; dynamos de bicyclette; appareils de compactage, malaxage, pompage et de production d'énergie électrique; bougies d'allumage et bobines d'allumage pour automobiles; filtres à air et filtres à huile pour automobiles; outils pneumatiques et électriques destinés à l'industrie du bâtiment et le secteur du bois de construction, aux artisans et bricoleurs, notamment foreuses, marteaux perforateurs, tournevis mécaniques, dispositifs d'aspiration, machines à meuler, scies (machines), thermoventilateurs, rabots de lissage, pistolets de collage à chaud, fraiseuses, ciseaux, coupe-fils, machines à grignoter, agitateurs, brocheuses-cloueuses, pistolets à souder, racleuses, pistolets à peinture, appareils à décoller les papiers peints, hache-paille, cisailles à haies et appareils de nettoyage à haute pression, ainsi que leurs outils à insérer, à savoir perceuses, forets, ciseaux, adaptateurs, feuilles abrasives, disques abrasifs, bandes abrasives, éponges à polir, roues à disques, lames de scie, lames de rabot, fraises à rainer, courroies d'entraînement, lames de tournevis; machines et appareils destinés à la confection de boissons et/ou de repas; valves de gourdes, pompes, comprises dans cette classe; machines agricoles; machines de cuisine électriques, massicots.

CI 08 Pompes actionnées manuellement comprises dans cette classe; rasoirs (électriques ou non électriques) et accessoires de rasoirs compris dans cette classe, appareils d'épilation (électriques et non électriques), tondeuses à cheveux (électriques et non électriques), lames de rasoirs, étuis de rasoirs, rasoirs, accessoires de rasage, appareils de coupe des poils de nez; massicots; couverts, y compris en métaux précieux ou plaqués, à savoir couteaux, fourchettes, cuillers, pièces de vaisselle, à savoir cuillers à soupe et à sauce, pincettes à sucre, pelles à gâteau, fourchettes à fondue; outils actionnés manuellement pour bicyclettes et autres éléments d'équipements sportifs; coutellerie, y compris ciseaux, couteaux et couteaux spéciaux; outils à main et outils actionnés manuellement (ni électriques, ni pneumatiques), notamment marteaux, alènes, limes, rabots, tournevis, scies, outils de calfeutrage, clefs, machines de meulage à bande, drilles, perceuses à main, rabots inclinés, machines à agraffer, marteaux cloueurs, tenailles, clefs; mèches, lames de scie et cadres de scies à métaux; pièces de tournevis, rabots biseautés, pincettes, étaux, meules et brosses métalliques, truelles, spatules, hachettes (haches), outils de sertissage, pincettes, outils à ciseler, gouges, ensemble de clés hexagonales, boîtes de clés à cliquet, boîtes à ongles et boîtes de varlopes à ongles; appareils pour l'agriculture (actionnés manuellement) et instruments pour l'horticulture et la culture, pics, bêches,



Date
19 août 2006

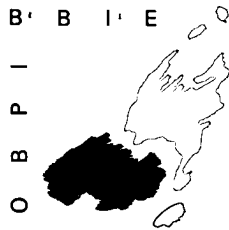
Objet:
Décision définitive
confirmant le refus
provisoire consécutif à
une opposition

Page
4/10

fourches, râteliers, pelles, bâtons, ciseaux, couteaux; coupe-gazon et tondeuses à gazon actionnés manuellement; parties et composants de tous les produits précités, compris dans cette classe.

Classe 09 Appareils et instruments scientifiques, nautiques, géodésiques, électriques, photographiques, optiques, de pesage, de mesurage, de signalisation, de contrôle (inspection), de secours (sauvetage) et d'enseignement; fers à repasser électriques, piles de toute sorte et toute taille, piles rechargeables de toute sorte et toute taille, chargeurs de piles pour accumulateurs électriques, appareils électriques de soudure à feuilles, matériel informatique, ordinateurs, ordinateurs blocs-notes, ordinateurs de bureau, moniteurs, projecteurs, imprimantes, scanners, appareils numériques de reproduction du son, appareils vidéo numériques, périphériques d'ordinateur, notamment imprimantes, claviers, souris; ordinateurs portables, ordinateurs personnels de poche, assistants numériques personnels, téléphones, téléphones cellulaires, pagers, appareils sans fil de messagerie électronique, produits informatiques et logiciels, accessoires (compris dans cette classe), parties et composants de tous les produits précités; logiciels, à savoir logiciels de système d'exploitation, logiciels de réseau, logiciels de gestion de réseau, logiciels de formation; cédéroms contenant des notices d'utilisation, manuels, matériel didactique et informations sur les produits; disques optiques d'enregistrement, de stockage et reproduction de sons, d'images et de données, y compris disques compacts (CD), disques magnéto-optiques (minidisques enregistrables) et disques numériques polyvalents (DVD); disques magnétiques et disquettes magnétiques dotés d'une grande capacité de mémoire pour l'enregistrement, le stockage et la reproduction de données; supports de stockage de données portatifs, en particulier clés de mémoire USB, cartes numériques, cartes smartmedia vierges, cartes de mémoire flash; supports de stockage de données enregistrables et préenregistrés, à savoir disques, CD, DVD, cassettes audio et vidéo; appareils et équipements d'affichage, codage, décodage, transmission, réception, stockage et traitement de signaux sonores et/ou signaux d'image et/ou de données d'images, notamment installations compactes satellitaires analogiques et numériques, récepteurs de transmission vidéo numérique terrestre, antennes de transmission vidéo numérique terrestre, récepteurs satellitaires et antennes satellites, amplificateurs, récepteurs, récepteurs audio/vidéo, processeurs audio/vidéo, syntoniseurs, lecteurs vidéo, lecteurs de DVD, lecteurs de bandes audio numériques, lecteurs de CD, lecteurs de MP3, télécommandes, dispositifs audio intégrés, radios, téléviseurs, écrans de visualisation (à cristaux liquides et à matrice active); magnétoscopes à cassettes, graveurs de CD, enregistreurs de MP3, graveurs de DVD, magnétophones numériques, écouteurs, microphones, haut-parleurs, notamment haut-parleurs de véhicules; câbles de raccordement pour équipement audio et vidéo; télécommandes; appareils et instruments photographiques et optiques, y compris appareils photo numériques; films impressionnés; instruments de pesage mécaniques; casques, ordinateurs de bicyclette, dispositifs de mesure du rythme cardiaque; triangles de signalisation, serrures électriques; instruments de navigation, en particulier pour bicyclettes (ordinateurs de bord); verres gradués; instruments de mesure; caisses enregistreuses et imprimantes de texte.

Classe 11 Appareils d'éclairage, de chauffage, de production de vapeur, de cuisson, de réfrigération, de séchage, de ventilation et installations sanitaires; ampoules d'éclairage; appareils à micro-ondes; hottes d'aspiration électriques; percolateurs; appareils électroménagers, également destinés aux cuisines de collectivité, à savoir machines à pop-corn; lampes électriques, lampes à pied, lampes de



Date
19 août 2006

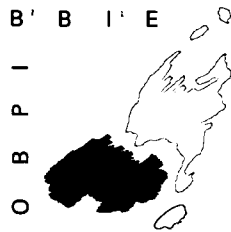
Objet:
Décision définitive
confirmant le refus
provisoire consécutif à
une opposition

Page
5/10

bureau, plafonniers, cylindres et tubes de lampe, lampes à huile, lampes halogènes et lampes à faisceaux étroits, abat-jour, supports d'abat-jour, appareils de bronzage, lampes à rayonnement ultraviolet, autres qu'à usage médical, appliques lumineuses, tubes luminescents, lampes à réflecteurs, lampes flammes; radiateurs rayonnants; lampes de poche; réchauds à thé, réchauds à bougies, brûleurs à gaz ou électriques, marmites à pression électriques, autocuiseurs électriques; lampes de bicyclette; dispositifs et appareils d'adduction d'eau, installations sanitaires; dispositifs de distribution d'eau; appareils et dispositifs (ainsi qu'équipements composés de ces derniers) d'extraction, de distribution, de contenance, d'adduction, de vidange et d'alimentation en eau; installations d'eau chaude; raccords et robinets d'alimentation et de vidange d'eau pour douches et baignoires; raccords d'installations de toilette, bidet, chasse d'eau, lavabo et douche; raccords de lavabo et raccords d'évier; garnitures de robinet à manette unique, garnitures à deux manettes (parties d'équipements sanitaires); garnitures thermostatiques; robinets et garnitures conçus pour économiser l'énergie et l'eau et destinés à être raccordés aux canalisations d'eau et aux équipements sanitaires, filtres d'élimination des impuretés de l'eau; robinets mélangeurs thermostatiques et robinets mélangeurs actionnés sans qu'un contact soit nécessaire (parties d'équipements sanitaires); robinets de commande, de régulation, de mélange, d'arrêt et à fermeture automatique destinés aux conduites d'eau et équipements sanitaires; douches, cabines de douche, pommes de douche à jet réglable, pommes de douche, portes de douche, sièges de douche, colonnes de douche, tuyaux de douche, lavabos (parties d'installations sanitaires), cabines de douche entièrement fermées; pare-douche, murs de baignoire, accessoires de buanderie, accessoires de salle de bain, compris dans cette classe, barres d'appui de baignoire, poignées en métal ou plastique pour baignoires et douches, réservoirs de chasse d'eau; sièges de toilettes en plastique, bois ou métal, pièces détachées et composants individuels pour tous les produits précités, compris dans cette classe; guirlandes lumineuses électriques; tubes d'éclairage électriques; tapis antidérapants pour la douche et la baignoire.

Cl 12 Bicyclettes et accessoires de bicyclette (compris dans cette classe); bicyclettes équipées de moteur auxiliaire, scooters, vélomoteurs, housses de selles de bicyclette ou selles de moto; supports de bicyclette et supports de roue, freins de bicyclette, freins pour deux roues, jantes de bicyclette, fourches de bicyclette, chaînes de bicyclette, sonnettes de bicyclette, paniers de bicyclette, guidons de bicyclette, moteurs de bicyclette, moyeux de roues de bicyclette, porte-bicyclette, pédales de bicyclette, pompes de bicyclette, pneus de bicyclette, roues de bogie de bicyclette, chambres à air de bicyclette, rayons de bicyclette, selles de bicyclette, sacoches de bicyclette, supports à l'avant des bicyclettes, tubes de selles de bicyclette, pédaliers, bateaux et leurs pièces détachables et parties supplémentaires, comprises dans cette classe; pagaies; véhicules; parties de véhicule à moteur, à savoir dispositifs de transport, pour le transport de bagages avec et sur des véhicules à moteur, à savoir galeries de toit, supports de coffre, porte-skis, porte-bagages de bicyclette, porte-bagages de planches de surf, bâches pour recouvrir les bagages, filets à bagages (pour attacher les chargements), remorques à bagages (véhicules), attelages de remorque, essuie-glaces, chaînes à neige et déflecteurs.

Cl 13 Feux d'artifice.



Date

19 août 2006

Objet:

Décision définitive
confirmant le refus
provisoire consécutif à
une opposition

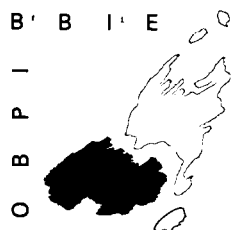
Page

6/10

CI 14 Montres; instruments chronométriques; récipients en métaux précieux pour la cuisine et à usage ménager; services à thé, décorations de table et services de table en métaux précieux; réveille-matin.

CI 16 Papier en format, papier à photocopies, papier de copie, papier carbone; bloc-notes et sous-main, enveloppes, enveloppes d'emballage en papier ou en plastique; rouleaux de papier pour machines à calculer, brochures, revues spécialisées et magazines, livres; imprimés, à savoir formulaires et étiquettes; adhésifs pour articles de papeterie et matériel d'écriture ainsi que pour les fournitures scolaires et de bureau; articles de bureau (à l'exception des meubles), à savoir machines non électriques pour le bureau; instruments d'écriture, notamment crayons, stylos à bille ainsi que stylos feutres et crayons-feutres; fournitures destinées aux instruments d'écriture, à savoir stylos à encre, recharges, encres, cartouches rechargeables pour stylos, trousses à crayons, gommes et crayons effaceurs, taille-crayons, effaceurs d'encre, marqueurs, crayons de couleur; matériel de peinture et dessin, à savoir craies, pastels à la cire, peintures au doigt, crayons de couleur, feutres à l'eau, aquarelles, gouaches, peintures à l'huile, pinceaux, palettes de peintre, chevalets et toiles de peintre; blocs à croquis et de coloriage, papier couché couleur, papier métallisé, chemises d'artisanat, craies pastel, aquarelles, crayons et leurs recharges, stylos à encre utilisés avec l'encre de Chine, encres de Chine; matériel à dessin, notamment pochoirs pour l'écriture et le dessin, règles, équerres à dessin, rapporteurs, ensemble d'instruments à dessin, papier à dessin; papier quadrillé, papier transparent, articles de papeterie, papier à lettres, nécessaires de correspondance, blocs d'écriture; classeurs à anneaux et leurs feuillets; règles coulissantes et disques à calculer, chemises de classement, enveloppes et papier à lettre, blocs d'addition et calepins de livraison, équipements de billetterie, à savoir dispositifs manuels d'émission de billets et de marquage (machines de bureau), rubans à marquer en papier, rouleaux de papier destinés aux dispositifs d'émission de billets, étiquettes (non en tissu), caractères (chiffres et lettres), tableaux à punaises et tableaux magnétiques ainsi que chiffres et lettres pour tableaux à punaises et tableaux magnétiques de billetterie; enveloppes transparentes; pochettes en plastique de classeur, pochettes perforées, pochettes à document et classeurs à feuillets mobiles; classeurs et chemises, contre-étiquettes pour chemises, index des dossiers; systèmes de classement et d'archivage (fournitures de bureau), notamment dossiers suspendus, pochettes à suspendre, classeurs à anneau unique et classeurs à œillets; fiches et répertoires à fiches; corbeilles à courrier, récipients pour articles de papeterie et matériel d'écriture; adhésifs et matériel d'agrafage pour le bureau, machines agrafeuses de bureau, perforateurs de bureau; matériel pour l'organisation du bureau (machines de bureau), notamment organisateurs de bureau, agendas de bureau et chemises de paraphes; articles pour reliures, à savoir fils, toile et autres matières textiles de reliure; spirales pour reliures, appareil de colle à endosser; laminés minces, albums photos, photographies, épreuves photographiques, coins adhésifs, adhésifs pour photographies; machines destinées à détruire les documents, fonctionnant de façon électrique ou mécanique; machines à écrire électriques et mécaniques; machines à écrire automatiques et leurs accessoires, compris dans cette classe, à savoir rubans encreurs, housses; plastifieuses.

CI 17 Matériaux d'étanchéité, d'isolation et d'emballage; tubes en matières plastiques pour la pose, compris dans cette classe; flexibles (non métalliques); caoutchouc, mica et produits en ces matières, non compris dans d'autres classes, tapis d'isolation.



Date
19 août 2006

Objet:
Décision définitive
confirmant le refus
provisoire consécutif à
une opposition

Page
7/10

Cl 18 Cuir, imitations du cuir et produits en ces matières, compris dans cette classe, petits articles de maroquinerie, compris dans cette classe, peaux d'animaux; malles et sacs de voyage, parapluies, parasols, cannes; sacs, compris dans cette classe, notamment portefeuilles, sacs de camping, sacs de sport, sacs de voyage, sacs pour le transport des enfants, porte-cartes, sacs à main, sacs à provisions; sacoches; sacs à dos.

Cl 19 Enduits pour les murs et enduits destinés aux façades de construction.

Cl 20 Meubles, glaces (miroirs), cadres; literie (comprise dans cette classe), à savoir matelas, sommiers à ressorts, oreillers, cadres à lattes; échelles et marches articulées (non métalliques), récipients d'emballage en matières plastiques, caisses à bouteilles, chariots multiusage (mobilier), paniers (non en métaux précieux), étagères pour caisses de bouteille (non métalliques), cintres à vêtements, étagères et systèmes de rayonnages non métalliques (mobilier), portemanteaux, également amovibles; stores, toiles de store, stores à lamelles, toiles de store avec boîtier, stores pliables, stores plissés, toiles de store, tous les produits n'étant ni métalliques ni en tissus et utilisés à l'intérieur; rideaux en bois tressé, volets roulants en bois, voilages en bois, toiles de store pliables (autres qu'en tissu), parties et composants de stores, rails supérieurs, rails inférieurs, liteaux, éléments de fixation, dispositifs de fermeture, chaînes, ressorts, clips et supports à fixer les stores, compris dans cette classe, tubes d'enroulement (non métalliques), dispositifs d'actionnement non métalliques pour stores (non électriques), petites pièces en matières plastiques pour stores et voilages comprises dans cette classe; petites pièces en bois pour stores et voilages comprises dans cette classe, galets pour stores en matières plastiques ou en bois, accessoires de voilages, à savoir tringles à rideaux, tringles pivotantes, anneaux de rideaux, galets pour rideaux en matières plastiques, rails à rideaux; portières (rideaux) en bois; serre-câbles, ni en métaux ni en tissus; coussins et matelas à air (à usage non médical), sacs de couchage pour le camping, matelas, matelas pliables pour le camping, meubles de jardin et leurs parties en bois, rotin, métal ou plastique; goujons (goujons d'assemblage, chevilles), non métalliques, serrures non métalliques (à l'exception des serrures électriques); bidons d'essence en matières plastiques, y compris fixations, tables à dessin, égouttoirs à vaisselle.

Cl 21 Planches à repasser, sèche-linge à tambour, corbeilles à linge, pinces à linge, étendoirs pour le linge et autres dispositifs de séchage du linge (non compris dans d'autres classes), systèmes de tri et de rangement pour le linge, à savoir dispositifs et récipients à usage domestique (ni en métaux précieux, ni en plaqué), poubelles, paniers à usage domestique (non en métaux précieux), baquets à lessive, paille de fer, cuir pour le nettoyage, cuir à polir, balais laveurs, appareils à cirer les parquets (non électriques), appareils et machines à polir (non électriques) à usage domestique, appareils de nettoyage (actionnés manuellement), équipements de lavage de vitre (actionnés manuellement), racloirs pour le nettoyage des récipients, brosses à récurer, appareils électroménagers (non en métaux précieux), balais mécaniques (non électriques), brosses (à l'exception des pinceaux), balais, brosses à ongles, articles en faïence, verre et matériaux céramiques équivalents, compris dans cette classe; articles en porcelaine, à savoir vaisselle en porcelaine, notamment services de table, services à café, services à thé, services à chocolat chaud, services à moka et bols pour le petit-déjeuner ainsi qu'appareils ménagers et culinaires en porcelaine; articles d'usage quotidien et objets décoratifs en matériaux céramiques, à savoir assiettes, bols, écuelles, tasses, boîtes, grandes tasses (mugs),



Date
19 août 2006

Objet:
Décision définitive
confirmant le refus
provisoire consécutif à
une opposition

Page
8/10

bocaux, carafes, caisses, vases, surtout de table, à savoir objets décoratifs, manches de couvert, distributeurs de miel, coquetiers, ronds de serviettes, porte-serviettes de table; figurines de décoration en porcelaine, faïence, verre et matériaux céramiques équivalents, comprises dans cette classe; vaisselle en verre et en cristal, à savoir verres de table, bols, écuelles, vases, bocaux et porte-serviettes de table; appareils et récipients pour la cuisine et à usage ménager (ni en métaux précieux, ni en plaqué); ustensiles de cuisson et bouilloires; marmites, poêles à frire, bouteilles isolantes, assiettes et plats, vaisselle de rangement, services de table (autres qu'en matières précieuses ou en plaqué); appareils et machines culinaires et ménagers actionnés manuellement et non électriques, passeroies, gobelets, batteurs à oeufs, râpes, tire-bouchons, emporte-pièces, couvercles, blocs à couteaux, coupe-oeufs, vaisselle à micro-ondes; vaisselle en carton, vaisselle en plastique, notamment grandes tasses (mugs), gobelets, assiettes, verres, couverts de table; tasses et bouteilles isolantes; ustensiles pour les soins corporels et esthétiques (dispositifs cosmétiques); plateaux d'argent (non en métaux précieux), tables à repasser.

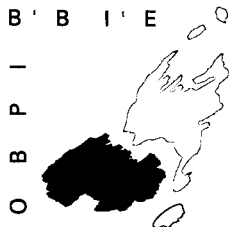
Cl 22 Tentés, cordes, câbles de remorque, sangles, auvents et voiles, compris dans cette classe; tissus de protection contre le vent, tissus de protection visuelle, pavillons de jardin démontables se composant de contrefiches métalliques revêtues de tissu ou plastique; ficelles et rubans (non métalliques) pour lier et emballer; rubans pour cadeaux et rubans décoratifs pour attacher, tous deux en matières textiles; bâches.

Cl 24 Stores, toiles de store, auvents et toiles de store pliables, lesdits produits étant tous en matières textiles, stores pare-soleil en matières textiles, voilages en matières textiles et plastiques, tous les produits précités pour l'intérieur; tissus, couvre-lits et nappes, linge de lit; tissus et produits textiles, non compris dans d'autres classes, courtèpointes, voilages, rideaux, rideaux de décoration, édredons, literie (comprise dans cette classe), couvertures, linge de lit, draps, couvre-pieds, couettes, dessus-de-lit, taies d'oreiller, plaids pour le mobilier, rideaux, serviettes de toilette en matières textiles, serviettes de bain, serviettes de sauna, gants de toilette en tissu, linge de table, sets de table en plastique, tapis de salle de bain et tapis de toilette, couvre-abattants, couvertures et étoffes matelassées, tentures murales en textiles et stores de fenêtre; pare-soleil d'intérieur en tissu, dessus-de-lit, housses de planches à repasser, pochettes mouchoirs.

Cl 25 Vêtements pour femmes, hommes et enfants; bas; ceinturons en cuir; foulards; accessoires vestimentaires, à savoir foulards pour la tête, bandanas, fichus, cravates; gants; chaussures pour femmes, hommes et enfants; couvre-chefs; vêtements de travail, robes du soir.

Cl 27 Tapis, paillassons et nattes, également destinés aux véhicules à moteur, compris dans cette classe, tentures murales en matières plastiques et en papier; tapis de bain (compris dans cette classe), revêtements de sols isolants, papiers peints en matières textiles.

Cl 28 Jeux, jouets, équipements de gymnastique et de sport, compris dans cette classe; balles de sport, raquettes pour jeux de balles, notamment pour le tennis, le squash, le badminton; cannes de golf; équipements de gymnastique et de sport, compris dans cette classe, pour le tennis, le squash, le golf et le badminton, appareils d'exercices physiques d'intérieur, appareils d'entraînement de mise en forme, marchepieds d'entraînement ("stepper"), planches à roulettes, patins à roues alignées, patins à roulettes; roulettes de planches à roulettes et patins à roulettes, patins, trottinettes; sacs spéciaux pour



Date
19 août 2006

Objet:
Décision définitive
confirmant le refus
provisoire consécutif à
une opposition

Page
9/10

articles d'équipement sportif, sacs de rangement et de transport des patins et patins à roulettes; matériel destiné à jouer, se balancer et grimper dessus, pour les jeux en plein air.

CI 29 Viande, poisson, volaille et gibier, produits à base de viande, poisson, volaille et gibier, saucisses et produits à base de saucisse, extraits de viande, gelées de viande, produits à base de viande et viande hachée, les produits précités également sous forme d'aliments en conserve ou de surgelés; aliments cuisinés et aliments précuisinés ainsi que salades prêtes à l'emploi, essentiellement à base de viande et/ou poisson et/ou volaille et/ou saucisse et/ou gibier; potages, préparations à base de potage, bouillon de viande; fruits et légumes conservés, séchés et cuits, assortiments de pickles, aliments cuisinés et semi-cuisinés ainsi que salades prêtes à l'emploi, essentiellement à base de fruits et/ou légumes, herbes potagères conservées, produits de pommes de terre préparés, compris dans cette classe, boulettes de pommes de terre, beignets de pommes de terre, pommes de terre en purée, croquettes, frites, röstis; gelées, confitures, compotes, gelées de fruits, purées de fruits; oeufs, lait et produits laitiers, boissons lactées (avec prédominance du lait), beurre, crème, caillé, yaourts, crème fraîche, crème aigre épaisse, babeurre, fromages, produits fromagers et préparations fromagères; huiles et graisses alimentaires, margarine; produits à tartiner à base de matières grasses et à base végétale (à l'exception de la crème au chocolat et la crème pralinée); mets au soja en tant que succédanés de viande, tofu; en-cas, compris dans cette classe, produits à base de pommes de terre pour l'alimentation et obtenus par extrusion, compris dans cette classe, pommes-chips, pommes-allumettes, rondelles d'oignon à base de pommes de terre; fruits secs, raisins secs, noix transformées, noisettes, cacahouètes, noix de macadamia, noix de cajou, amandes et pistaches écalées, séchées, grillées, salées, dorées et/ou épicées; aliments diététiques ou compléments alimentaires, autres qu'à usage médical, à base de blanc d'oeuf, matières grasses, acides gras, enrichis en vitamines, nutriments minéraux, oligo-éléments, combinés ou non, compris dans cette classe.

CI 30 Café, succédanés de café, boissons à base de café, espresso, thé, boissons à base de thé, thé glacé, préparations aromatiques d'origine végétale utilisées dans les boissons (à l'exception des huiles essentielles), essences pour l'alimentation (à l'exception des essences éthériques et des huiles essentielles), cacao, boissons à base de cacao, sucre, édulcorants naturels, riz, aliments cuisinés et précuisinés, essentiellement à base de riz, nasi goreng (compris dans cette classe), sushi, tapioca, sagou; farines et préparations à base de céréales, poudre à lever, flocons d'avoine, muesli, flocons de maïs, en-cas à base de céréales, pain, petits pains, pains grillés, pains pour sandwiches, croissants et baguettes, tous fourrés ou non; pains suédois, chapelure, pizza avec ou sans garniture, hamburgers, hamburgers de légumes, hot dogs, feuilletés à la viande; pâtisseries et confiseries, tartes, gâteaux, cookies, biscuits, gaufres, mélanges à gâteaux (sous forme de poudre), pâtes à gâteaux; produits à base de blé, riz et maïs, pour l'alimentation et obtenus par extrusion, chips de maïs, rondelles d'oignon à base de maïs, maïs grillé et éclaté, bâtonnets salés, biscuits salés, bretzels; bonbons et friandises, produits meringués, chocolat et produits chocolatés, guimauves nappées de chocolat, gommes gélatineuses et gommes aux fruits, réglisse; pâtes à tartiner sucrées, comprises dans cette classe, friandises et desserts (à base de blé), poudings et poudres à pouding, desserts aux fruits rouges semi-liquides, riz au lait; pâtes, nouilles en tout genre, gnocchis, aliments cuisinés et précuisinés, essentiellement à base de pâtes, tortellinis, lasagnes, spaghettis, raviolis, spaetzle (nouilles), pâtes



Date
19 août 2006

Objet:
Décision définitive
confirmant le refus
provisoire consécutif à
une opposition

Page
10/10

carrées garnies de farce, fromage ou légumes, rouleaux de printemps; crèmes glacées; miel, mélasse; levure, sel, moutarde; vinaigre, sauces (condiments), sauce de soja, sauces aux fruits, vinaigrettes, sauces prêtes à l'emploi, sauces tomates, ketchup, mayonnaise, rémoulade, épices, compositions d'épices, muscade; aliments diététiques ou compléments alimentaires, autres qu'à usage médical, à base de glucides, fibres alimentaires, enrichis en vitamines, nutriments minéraux, oligo-éléments, combinés ou non, compris dans cette classe, tourtes à la viande; pâtes à tartiner végétales (crèmes chocolatées et pralinées).

CI 31 Produits agricoles, horticoles, forestiers et graines, compris dans cette classe, semences, oignons et tubercules à fleur, paillis et tourbe pour litières, litières pour animaux, litière de chats, sable pour oiseaux; animaux vivants; fruits et légumes frais, fruits à écale; plantes et fleurs naturelles; aliments pour les animaux, aliments pour animaux domestiques, malt.

CI 32 Bières; eaux minérales, eaux gazeuses et autres boissons sans alcool; boissons aux fruits, nectars de fruits et jus de fruits, boissons isotoniques, limonades, boissons à base de légumes, jus à base de légumes; sirops et autres préparations destinés à la confection de boissons, préparations pour faire des liqueurs, poudres à sorbet et pastilles effervescentes pour boissons, essences pour la préparation de boissons, produits pour la fabrication d'eaux minérales et/ou d'eaux gazeuses.

CI 33 Boissons alcoolisées (à l'exception des bières), boissons lactées alcoolisées (avec prédominance du lait), essences et extraits alcoolisés, apéritifs, cocktails, liqueurs, spiritueux, vins, boissons à base de vin, champagne et vins mousseux.

CI 34 Tabac, produits du tabac, cigarettes, cigares, petits cigares; articles pour fumeurs, papier à cigarette, filtres à cigarette, embouts de fume-cigarettes, appareils de poche pour rouler les cigarettes, étuis à cigares et à cigarettes (à l'exception de ceux en métaux précieux), cendriers (à l'exception de ceux en métaux précieux), coupe-cigares, pipes, cure-pipes, pierres à briquet; allumettes, briquets, cartouches de gaz pour briquets.

Il n'est pas ici tenu compte des éventuelles limitations de la liste des produits et/ou services qui, entre temps, auraient été inscrites au registre international à la demande du titulaire.

Nous espérons que ces informations vous ont été utiles et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

Karin Winkel,
Chef du Département Enregistrement